



ACCUEIL DE LOISIRS

13, rue des luminaires  
03500 BAYET

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Accueil de loisirs périscolaire



Validité :

Septembre 2021 – Juillet 2022

# SOMMAIRE

I) Introduction

II) Présentation de la structure

- 1 – L’historique de la structure
- 2 – Situation géographique
- 3 – Description des locaux
- 4 – Le personnel d’encadrement
- 5 – Les contrats liés aux partenaires

III) Les objectifs éducatifs et pédagogiques

- 1 – Le projet éducatif
- 2 – Le projet de direction
- 3 – Le projet pédagogique
  - 3.1 – Les objectifs pédagogiques

IV) Le projet de fonctionnement

- 1 – Période de fonctionnement
  - 1.1- le matin
  - 1.2- le soir
  - 1.3- Inscription
  - 1.4- Participation financière

V) Le projet d’animation

1 - Le projet d’activité

VI) L’infirmierie

VII) Evaluation

Conclusion

## **I) Introduction**

Dans le cadre de notre accueil de loisirs périscolaire, il nous est paru important que le projet pédagogique, une déclinaison du projet éducatif, s'inscrive dans une cohérence éducative en lien avec les projets communaux. Il prendra en compte les particularités locales afin de fonctionner avec son environnement.

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe d'animation.

Ce projet va vous permettre de comprendre plus précisément l'accueil de loisirs périscolaire et nos intentions éducatives et pédagogiques.

Quelques modifications dans le projet pédagogique envoyé en juillet, ont été faites en raison d'un changement d'agrément pour l'accueil de loisirs périscolaire.

Notre structure atypique (Maison de l'Enfance, comprenant un multi-accueil, un accueil périscolaire pour les enfants âgés de moins de 6 ans et un accueil de loisirs périscolaire pour les enfants âgés de plus de 6 ans), ayant des taux de fréquentation trop élevés lors des temps périscolaire, l'équipe a dû réfléchir aux solutions pouvant être apportées pour maintenir l'accueil des enfants.

Ainsi, pour le bien être de chacun et afin de maintenir l'accueil de tous les enfants durant les temps périscolaire, nous avons décidé en accord avec le médecin de PMI, les services de la SDJES, les élus de la mairie de Bayet et l'ensemble de l'équipe de la Maison de l'Enfance, de changer l'agrément de l'accueil de loisirs périscolaire.

Désormais, l'accueil de loisirs périscolaire pourra accueillir les enfants à partir de 4 ans, c'est-à-dire la classe de GS/CP. Les enfants de PS/MS seront toujours accueillis avec les enfants du multi-accueil. Notre agrément passe donc de 28 enfants âgés de plus de 6 ans, à 30 enfants âgés de 4 à 11 ans avec l'embauche d'un agent supplémentaire de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Afin d'accueillir ces enfants dans les meilleures conditions, l'équipe a apporté quelques modifications au projet pédagogique permettant ainsi de répondre aux besoins de chaque enfant.

## **II) Présentation de la structure**

### **1 – L'historique de la structure**

En 1994, création du jardin d'enfants dans les locaux de l'école.

En mai 1998, la maison de l'enfance est créée dans des locaux indépendants de l'école mais à proximité. La maison de l'enfance comprend une halte-garderie qui accueille les enfants de 2 ans à 6 ans du lundi au vendredi, un accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi matin et soir) et un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans (les mercredis et vacances scolaires). La maison de l'enfance ferme ses portes 5 semaines par an pour les congés de l'équipe pédagogique.

En 2005, un accueil de loisirs communautaire est créé sur la communauté de communes de St Pourçain sur Sioule. Celui-ci regroupera les différents accueils de loisirs présents sur le

territoire. Notre accueil de loisirs sera donc transféré dans les locaux communautaires, ainsi qu'un agent. L'accueil périscolaire sera maintenu sur la commune.

En 2014, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, un accueil dans le cadre des TAP est organisé par la mairie de Bayet. L'agent qui avait été transféré en 2005, revient donc à plein temps. Les TAP sont organisés les vendredis après-midi pour l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune. (4 classes accueillant les enfants de la petite section de maternelle au CM2).

En 2016, les communes n'ayant plus l'obligation de mettre en place les TAP, la commune décide d'arrêter sa mise en place.

Septembre 2021, changement d'agrément pour l'accueil de loisirs périscolaire. Désormais, les enfants dès la GS sont accueillis à l'étage de la Maison de l'Enfance.

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et soir.

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30. 4 agents font partie de l'équipe, dont 3 animateurs sur les différents temps d'accueil.

## **2 – Situation géographique**

L'accueil périscolaire se situe sur la commune de Bayet, dans le bourg du village, 13 rue des Luminaires, 03500 BAYET.

L'accueil de loisirs périscolaire fait partie de la maison de l'enfance. Il partage le bâtiment avec le multi-accueil. Ce dernier occupe le rez-de-chaussée, et l'accueil de loisirs l'étage.

Il se situe à proximité de l'école municipale et la mairie.

### Localisation

À 6,7 km au sud de Saint-Pourçain-sur-Sioule à vol d'oiseau, la commune de Bayet est située en Limagne bourbonnaise, au centre-sud du département de l'Allier.

Sept communes sont limitrophes de Bayet : Chareil-Cintrat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Loriges, Etroussat, Barberier, Broût-Vernet et Saint-Didier-la-Forêt.

### Les infrastructures de proximité utilisées par l'accueil périscolaire sont :

La cour de l'école que nous empruntons chaque soir dès la sortie des classes, le city stade (situé entre l'école, le restaurant municipal et la salle des fêtes), l'Aire de loisirs (jeux portiques, grande surface herbagée), ainsi que le parcours santé (tous situé à l'île aux grottes).

Nous disposons également d'une salle de motricité où les enfants peuvent pratiquer des activités sportives, de motricité, d'éveil corporel... Cette salle est située entre l'atelier communal et l'école.

### **3 - Description des locaux**

L'accueil de loisirs est composé de 4 salles :

- Une salle d'activité
- Une petite salle vitrée
- Une mezzanine
- Une petite salle adjacente à la mezzanine (qui donne accès à la sortie de secours)

Mais aussi :

- Un local où est rangé le matériel de ménage et qui sert de réserve pour le matériel (ce local est toujours fermé à clé).
- Un espace sanitaire comprenant 2 toilettes et un évier

L'aménagement et la composition des différentes salles sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction des désirs des enfants, mais aussi des projets en cours, des besoins des enfants ou en fonction des protocoles sanitaires.

L'aménagement des 4 salles permet un accès autonome aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel pour les activités manuelles.

Des affiches sont collées sur les portes des placards pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter son rangement.

### **4 - Le personnel d'encadrement :**

Composition de l'équipe :

- **Nathalie AUGER**, directrice de la maison de l'enfance. Diplômée EJE depuis 2002, du BAFA depuis 1998 et permanente de la structure.

- **Nadège CHASSAING**, directrice de l'accueil de loisirs. Diplômée du BEATEP depuis novembre 2003, du CAP Petite Enfance depuis juillet 1997 et du BAFA depuis juin 1995 et permanente de la structure.

- **Rachida DUTOUR**, animatrice. Diplômée du CQP (certificat de qualification professionnelle aux fonctions d'animateur périscolaire) depuis 2015 et permanente de la structure.

- **Séverine MORAND**, animatrice. Diplômée du BAFA depuis juin 1998, du BEP Sanitaire et Social et permanente de la structure.

- **Yann GOYON**, animateur. Diplômé du BAFA depuis 2016.

Mis à part Yann Goyon qui ne faisait pas encore partie de l'équipe, tous les agents ont suivi la formation « stage intra-Devenir sauveteur secouriste du travail » en août 2021.

Le personnel du multi-accueil peut être amené à compléter l'équipe d'animation en cas d'absence d'une animatrice ou en cas de sortie.

- **Laëtitia CLEMENTE**, animatrice. Diplômée du CAP Petite Enfance.

- **Laëtitia SOUILLAT**, auxiliaire de puériculture. Diplômée du BAFD depuis 2009, du CAP Petite Enfance depuis 1997 et du diplôme d'auxiliaire de puériculture depuis 2000. ***C'est elle qui tient à jour les différentes pharmacies et PAI.***

- **Laura MICHALET**, ATSEM. Diplômée du CAP Petite Enfance.

- **Sandrine CHENIER**, animatrice.

- **Luce ETIENNE**, secrétaire de mairie. C'est elle qui est en charge des déclarations auprès des services administratifs (SDJES, CAF...).

- **Elisabeth MORIN**, agent d'entretien.

## **5 - Les contrats liés aux partenaires**

### **La CAF de l'Allier :**

L'accueil périscolaire perçoit une prestation de service pour l'ensemble de ses activités (multi-accueil, accueil périscolaire).

### **La SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Allier) :**

L'accueil de loisirs périscolaire est déclaré auprès de la SDJES. Une déclaration annuelle est

réalisée afin de déclarer le personnel encadrant, les effectifs accueillis et les périodes d'ouverture.

La SDJES s'assure du suivi du projet éducatif et pédagogique. Elle a aussi un rôle de conseil auprès des équipes et un rôle de formateur.

**Le conseil général :**

C'est le médecin référent de la PMI qui nous accorde l'agrément de notre structure. Il est aussi notre conseiller concernant les protocoles sanitaires.

### **III) Les objectifs éducatifs et pédagogiques**

#### **1- Le projet éducatif**

La commune de Bayet compte 712 habitants. Elle est située dans le département de l'Allier et fait partie de la communauté de communes Saint-Pourçain – Sioule - Limagne.

La commune de Bayet a décidé de consacrer une place importante à l'enfant en tant que citoyen à part entière au sein de la commune, en complémentarité de la famille et de l'école.

Elle souhaite offrir un service de proximité aux parents vivants en milieu rural en garantissant une qualité d'accueil au moins égale à celle des villes.

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille en périscolaire les enfants âgés de 4 à 11 ans scolarisés à l'école de Bayet.

#### **Les objectifs éducatifs :**

L'accueil de loisirs doit être ouvert à tous les enfants fréquentant l'école de Bayet. Les tarifs dégressifs en fonction des ressources permettent l'accès des enfants des familles les plus démunies.

#### **- Promouvoir l'accès à des activités diverses et nouvelles**

L'accueil est un lieu d'éducation mais ce n'est pas l'école. Les activités doivent satisfaire les envies de jeux et répondre à la curiosité de l'enfant.

L'adulte doit mettre en place les moyens pour que l'enfant puisse proposer, choisir et donner son avis sur les activités.

L'accueil de loisirs doit s'ouvrir vers l'extérieur et permettre aux enfants de découvrir leur village, leur environnement. Cette découverte va avec une éducation au respect de l'environnement.

L'accès à la culture doit être une priorité, en renforçant l'accès aux différents types de productions artistiques et culturelles (activités plastiques, musicale, théâtrale, lecture et écriture...).

- **Favoriser l'éclosion de la personnalité de l'enfant et la prise de confiance en soi en valorisant des compétences différentes et complémentaires de l'école**

En considérant l'enfant comme une personne avec sa propre histoire, des besoins et des capacités, l'adulte le reconnaît comme tel.

Il doit aider l'enfant à trouver sa place dans la société.

Les activités doivent permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer.

- **Permettre à l'enfant de s'exprimer et de communiquer tout en étant tolérant envers autrui**

L'accueil de loisirs doit pouvoir permettre à l'enfant de découvrir les valeurs de solidarité, de citoyenneté, de laïcité, de liberté et d'ouverture aux autres.

L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte qui doit être suffisamment attentif pour répondre à ses besoins spécifiques.

La communication entre les enfants et avec les adultes doit être favorisée.

L'enfant peut donner son avis et être entendu. Il peut faire des choix, avoir des idées et les exprimer. L'adulte doit laisser à l'enfant des espaces de liberté.

Dans la mesure du possible, l'enfant doit pouvoir vivre à son rythme.

- **Offrir un cadre propice à la découverte de la vie en communauté avec ses règles tout en préservant les notions d'enfance, d'éveil et de jeu**

L'adulte doit permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant.

Les règles de vie communes sont instaurées et sont non négociables. Elles doivent être compréhensibles par l'enfant et adaptées à son âge et, bien sûr, elles garantissent sa sécurité.

Le jeu et le sport, avec leurs règles, doivent permettre à l'enfant de s'épanouir en respectant les autres.

## **2 - Le projet de direction**

Les directrices de l'accueil de loisirs sont garantes des objectifs définis par la commune. Elles sont responsables de la sécurité physique et affective des mineurs accueillis, de la communication avec la mairie, l'équipe d'animation, les familles et les partenaires, mais aussi de la formation des animateurs stagiaires.

La direction est conjointe :

\* la directrice de la Maison de l'enfance assure la partie administrative :

- Elle doit distribuer et vérifier les nouvelles fiches d'inscription des enfants,
- Elle reçoit les nouvelles familles pour les inscriptions,
- Elle saisit les registres de présence et la facturation,
- Elle doit vérifier les vaccinations, diplômes, casiers judiciaires de toutes les animatrices,
- Elle gère les courses pour les goûters, et maintient un registre pour les goûters,
- Elle doit superviser le budget de l'accueil de loisirs.

\* une directrice qui assure la partie pédagogique.

**Fonction pédagogique, éducative, formation, hygiène, santé et sécurité :**

- Elle est garante de la sécurité physique et morale des enfants,
- Elle doit être disponible pour les enfants, les parents et ses collègues,
- Elle est garante du respect du rythme biologique de l'enfant,
- Elle joue un rôle de coordinatrice au niveau du déroulement du projet (entre les enfants, les parents, la municipalité, l'équipe d'animation et les différents partenaires et intervenants),
- Elle doit mettre en place des temps de réunion pédagogique avec son équipe, des temps de préparation pour la mise en place de projets d'activités, de grands jeux ou projets exceptionnels,

- Elle a un rôle pédagogique et formateur auprès des animateurs et animateurs stagiaires,
- Elle doit réaliser un projet pédagogique avec son équipe pour l'accueil de loisirs périscolaire en se référant au projet éducatif établi par l'équipe municipale, ainsi que son rapport d'activité à la fin de l'année,
- Elle doit proposer un programme d'animation et mettre en place des projets pour la structure en les faisant valider auprès de l'équipe et de la municipalité,
- Elle doit créer des partenariats avec différentes associations, avec les familles...,
- Elle doit gérer le budget, faire des demandes de devis et les proposer en équipe et auprès de la municipalité,
- Elle doit gérer une équipe de 4 personnes,
- Elle doit mettre en place avec son équipe une évaluation pour les enfants et pour l'équipe,
- Elle doit créer et transmettre des courriers aux familles pour les informer des projets, sorties éventuelles,
- Elle doit maintenir un registre de présence des enfants à l'étage,
- Elle doit réaliser des supports de communication (panneaux d'affichage, panneau photo, affichage sur la porte d'entrée, gazette...), entretenir un cahier de transmission et faire des comptes-rendus.

#### Les missions des animateurs :

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

#### *Auprès des enfants :*

- Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille
- Privilégier la communication et l'échange d'informations avec les familles ainsi qu'avec l'équipe d'animation
- Être à l'écoute des enfants, rester disponible et répondre à leurs demandes
- Garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant et être garant du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vivre ensemble

- Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées y compris celles encadrées par un intervenant extérieur
- Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas
- Adapter les activités à l'âge et aux besoins des enfants

*Auprès des collègues :*

- Respecter ses horaires de travail
- Prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- S'informer, se former et informer
- Respecter ses collègues
- Respecter le travail de l'autre
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Être responsable des actions qu'il mène
- Prendre des initiatives
- Elaborer des activités en cohérence avec le projet pédagogique
- S'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs
- Participer de manière active aux réunions de préparation, d'évaluation
- Travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Préparer les activités, leur mise en place et leur rangement
- Respecter le matériel.

### **3 - Le projet pédagogique**

Le projet pédagogique tel que nous le mettons en œuvre à l'Accueil de Loisirs Périscolaire, définit concrètement les orientations du projet éducatif et s'y réfère. Il est le reflet des intentions de l'équipe en matière de pédagogie pour accompagner le développement de l'enfant et répondre à ses besoins dans le cadre du temps de loisirs.

Le projet pédagogique permet de donner un sens aux activités proposées. Celui-ci n'est pas exhaustif, il est travaillé tous les ans avec l'équipe d'animation et réajusté cette année en septembre afin de répondre aux besoins des enfants de 4 à 6 ans désormais accueillis en accueil de loisirs périscolaire.

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire.

Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école, le matin avant la classe et le soir après la classe. Il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, de partage, de plaisir et de jeu afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Pour répondre aux besoins et attentes des enfants ainsi que leurs parents, en accord avec le projet éducatif, les objectifs suivants ont été mis en place. Ils développent les axes du travail pédagogique pour l'année 2021 – 2022 et sont découpés en 3 types d'objectifs qui découlent les uns des autres.

### 3.1 -Les objectifs pédagogiques

#### **Respecter le rythme de vie des enfants, prendre en compte leurs besoins psychologiques et physiologiques**

<b><u>Objectifs opérationnels</u></b>	<b><u>Moyens</u></b>	<b><u>Evaluation</u></b>
En constituant une équipe fixe	4 animateurs diplômées	Présence de l'équipe  Deux animateurs sont présents chaque matin et chaque soir  Les deux autres animatrices interviennent le matin pour l'une, le soir pour l'autre et intervertissent chaque semaine
En préservant et en aménageant des temps adaptés au rythme des enfants	Aménagement des salles avec mise en place de coins de jeux et de repos en fonction des besoins de chaque tranche d'âge  Laisser libre choix à l'enfant de ne rien faire  Laisser l'enfant libre dans ses choix de jeux et d'activités en individuel ou collectif	Est-ce que les enfants ayant besoin de repos, ont pu se reposer ?  Est-ce que les différents espaces de jeu sont adaptés et différents ? Est-ce que ces espaces sont aménagés de manière à ce que les enfants puissent organiser leur temps de jeu en autonomie ?  Est-ce que les enfants sont suffisamment autonomes et libres

	Proposer des activités pour tous, selon les besoins et les envies de chacun	pour la mise en place de jeux autonomes
En valorisant le respect de l'autre, de soi et de l'environnement à chaque enfant	Création de règles de vivre ensemble  Veiller avec attention à ce qu'il n'y ai pas de violence physique ou verbale entre les enfants	Création des règles de vivre ensemble. Sont-elles respectées ?  Les animateurs sont-ils bienveillants à l'égard des enfants (langage adapté, reformulation et application des règles de vivre ensemble, écoute...) ?

## Développer le lien à la parentalité

<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Moyens</u>	<u>Evaluation</u>
En mettant en place des ateliers ouverts aux parents (La réalisation de cet objectif dépend du contexte sanitaire. Pour le moment nous ne pouvons accueillir les familles au sein de l'accueil de loisirs périscolaire)	Mise en place d'ateliers parents-enfants avec découverte d'une activité (ex : tawashi), et en lien avec la protection de l'environnement	Nombre de participants qui sont venus et surtout restés pour partager un moment convivial avec leur enfant et l'équipe d'animation  Est-ce que des ateliers parent-enfant ont été mis en place ?  Quelle est leur fréquence ?
En favorisant la communication, les relations avec les familles	En laissant le projet éducatif et pédagogique à disposition des familles. Celui-ci est consultable également sur le site internet de la commune.  En affichant à l'entrée de la structure un panneau (photos du personnel présent, menus, informations diverses)  En créant une « gazette » à paraître tous les 2 mois avec photos des enfants en activité, projets en cours, projets à venir et informations diverses (envoi par	Est-ce que les projets (éducatifs et pédagogiques) ont été mis à disposition ? Sont-ils consultés ?  Est-ce que l'équipe d'animation est ouverte et à l'écoute des parents ?

	<p>mails aux familles et affichage dans la structure et au panneau d'affichage disposé au portail de l'école)</p> <p>Être accueillant, souriant, rassurant lors des temps d'accueil et de départ</p> <p>Les parents des enfants de moins de 6 ans (GS) seront accueillis dans la structure</p> <p>En informant les familles par mail ou par écrit de diverses informations de type administratif ou organisation d'évènements</p>	<p>Est-ce que la « gazette » est parue tous les 2 mois et visible pour tous ?</p> <p>Les familles montent-elles à l'étage de manière spontanée ? (Actuellement, les familles ne peuvent entrer dans nos locaux)</p> <p>Est-ce que l'information est bien transmise aux familles ?</p>
<p>En créant des moments de partage, d'échange (Là encore cet objectif est en suspens. En fonction du contexte sanitaire, nous espérons pouvoir remettre en place ces moments de partage et d'échange)</p>	<p>Mise en place d'une soirée jeux de société avec goûter en libre-service</p> <p>Participation des familles au grand jeu de fin d'année, qui sera suivi d'un buffet</p>	<p>Nombre de participants lors de la soirée jeux ?</p> <p>Nombre de participants lors de la sortie ou du grand jeu de fin d'année ?</p> <p>Quels sont les retours des familles ?</p>
<p>En impliquant les familles dans la vie du centre</p>	<p>Solliciter les familles pour le matériel de récupération</p> <p>Solliciter les familles pour leur aide</p>	<p>Est-ce que les « avis à la récup' » ont fonctionné ?</p> <p>Les familles se sont-elles investies pour leur aide, lors de divers projets ?</p>

## Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant

<p>En proposant des activités sportives, culturelles, artistiques et ludiques</p>	<p>Permettre à l'enfant de s'exprimer sous toutes ses formes (ateliers artistiques, jeux d'expression, de pleine nature, création, jeux extérieurs...)</p> <p>Développer la motricité de l'enfant</p> <p>Proposer des activités collectives mais aussi individuelles afin de répondre à la demande de chacun</p> <p>Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de sa journée et encourager la responsabilisation</p>	<p>Est-ce que chaque enfant trouve sa place, participe aux différents ateliers ?</p> <p>Est-ce que les différents lieux d'accueils (locaux AL, cour de l'école, jardin, city stade, salle de motricité) sont utilisés ?</p>
<p>En proposant des temps d'écoute et de dialogue afin de favoriser la confiance</p>	<p>Temps d'échange, d'expression libre</p> <p>Développer la prise de décision, de choix de l'enfant</p> <p>L'enfant est écouté, entendu</p>	<p>Des temps d'écoute ont-ils été mis en place ?</p>
<p>En permettant à chaque enfant de s'exprimer à travers plusieurs pratiques culturelles et artistiques en développant son imaginaire</p>	<p>L'enfant est source de proposition dans le choix de ses activités</p> <p>Adapter les activités selon les capacités et compétences des enfants</p> <p>Installation de différents espaces de jeux</p>	<p>Est-ce que les enfants ont été source de proposition ?</p> <p>Le choix de l'enfant est-il respecté ? Est-il libre de choisir ?</p> <p>Prise en compte de la parole de l'enfant sur ses choix et ses envies</p> <p>Les animations sont-elles réfléchies, pensées, préparées et</p>

	Permettre aux enfants de vivre des temps encadrés mais avec une souplesse de liberté	<p>organisées en amont par les animateurs ?</p> <p>L'animateur est-il omniprésent, ses consignes sont-elles claires durant l'animation ?</p> <p>Est-ce qu'il y a suffisamment de jeux/matériels dans chaque salle pour les jeux libres ?</p>
En créant un climat de sécurité pour l'enfant	<p>Les locaux sont aménagés en tenant compte de l'âge des enfants</p> <p>Les animateurs seront en nombre suffisant (un animateur pour 10 enfants), afin d'intervenir auprès de chaque groupe d'enfants</p> <p>Les animateurs sont présents auprès de chaque groupe. Attentif, à l'écoute de tous</p>	<p>Une sonnette à portée des enfants a-t-elle été installée pour permettre aux enfants de prévenir les animateurs pour leur ouvrir les barrières ?</p> <p>Les animateurs ont-ils la possibilité de vérifier si les enfants arrivent à monter ou descendre les escaliers sans présence d'un adulte ?</p>

### **Favoriser l'autonomie participative et citoyenne des enfants, le rendre acteur de ses loisirs**

<b><u>Objectifs opérationnels</u></b>	<b><u>Moyens</u></b>	<b><u>Evaluation</u></b>
En éveillant les enfants à une conscience éco citoyenne à travers des actions de protection et de respect de l'environnement	<p>Sensibilisation au tri des déchets et à sa réduction</p> <p>Mise en place d'activités manuelles, naturelles ou de recyclage (jardinage, land'Art, fabrication de pâte à modeler, sable à modeler...)</p> <p>Sensibiliser au gaspillage des ressources naturelles et énergétiques (affichage dans les salles)</p> <p>Utilisation de matériaux de récupération « Avis à la récup' »</p>	<p>Installation de poubelles de tri</p> <p>Mise en place d'affichage</p> <p>Est-ce que les enfants éteignent les lumières lorsqu'ils quittent une pièce ?</p> <p>Combien d'ateliers ont été mis en place ? Quelle fréquence ?</p>

	<p>Mise en place d'ateliers spécifiques (nettoyage de printemps, goûter zéro déchets, fabrication de pâte à modeler...)</p> <p>Mise en place d'ateliers dans le cadre de « la semaine de réduction des déchets » et « la semaine du développement durable » ou de « la journée mondiale de l'environnement »</p> <p>Jeux extérieurs : découverte de l'environnement, éveil des sens</p>	
<p>En intégrant des notions, des valeurs d'entraide, de partage, de respect</p>	<p>Mise en place de jeux de coopération, de partage (diversification des activités)</p> <p>Elaboration des règles de « vivre ensemble » en favorisant les échanges et les discussions enfants/animateurs et le respect d'autrui</p> <p>Mise en place de jeux sportifs et ludiques faisant appel à l'esprit d'équipe en salle de motricité ou extérieur</p> <p>Aménagement des différentes salles de manière à favoriser l'autonomie</p>	<p>Est-ce qu'il y a eu des conflits ? Est-ce que les conflits sont ponctuels ? ou récurrents ?</p> <p>Affichage des règles de manière ludique et positive</p> <p>Les règles sont-elles appliquées et respectées par l'ensemble des membres de l'équipe d'animation ?</p>
<p>Développer la solidarité entre les enfants, le vivre ensemble</p>	<p>Favoriser l'entraide, le partage entre les enfants lors des animations proposées</p> <p>Créer de la coopération au sein des activités</p> <p>Mise en place d'animations manuelles, sportives, culturelles, de plein air afin de valoriser la notion de groupe et d'activités en commun (les protocoles sanitaires actuels freinent la valorisation de notion de groupe)</p>	<p>Les groupes sont-ils équilibrés et homogènes (petits-grands, filles-garçons...)</p> <p>Des jeux et des moments de coopération sont-ils organisés ?</p> <p>L'ambiance est-elle sereine et conviviale ?</p> <p>Les activités sont-elles diversifiées, complémentaires et accessibles à tous ?</p>

<p>Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de sa journée et encourager la responsabilisation</p>	<p>Adapter les activités selon les capacités des enfants</p> <p>Permettre aux enfants de disposer du matériel nécessaire à la réalisation de leurs activités</p> <p>Installation des salles avec rangement des jeux et matériaux facilité par des écrits, images de manière à favoriser l'autonomie de l'enfant</p> <p>Les enfants rangent leurs jeux et le matériel à la suite de leur utilisation</p> <p>Mise en place de permis individuels (permis cutter, permis pistolet à colle, permis poste CD) pour les enfants âgés de plus de 6 ans</p>	<p>Est-ce que l'activité a été terminée ?</p> <p>Est-ce que les enfants ont été enthousiastes ?</p> <p>Diversification des activités durant l'année</p> <p>L'enfant peut-il jouer de manière autonome ? Les jeux sont-ils à sa disposition, à sa portée ?</p> <p>L'enfant peut-il installer et ranger son matériel seul ?</p> <p>Combien d'enfants possèdent leur permis cutter ? Leur permis pistolet à colle ?</p>
<p>Être à l'écoute des enfants</p>	<p>Les enfants peuvent faire des propositions d'animation qui seront prises en compte</p> <p>Le programme d'animation tiendra compte des propositions, des envies des enfants</p>	

#### IV) Le projet de fonctionnement

L'accueil de loisirs est organisé par la mairie de Bayet, 21 rue des Luminaires, 03500 BAYET.

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans (de la GS au CM2), scolarisés à l'école publique de Bayet.

Par rapport aux personnels présents sur l'accueil de loisirs, 20 enfants peuvent être accueillis la première heure du matin et la dernière du soir et 30 le reste du temps.

##### 1- Période de fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30 durant toutes les périodes scolaires.

## **Déroulement de la séance**

### ***1.1- le matin***

Dès 7h, les enfants de la GS au CM2 sont accueillis dans les locaux spécifiques de l'accueil de loisirs (c'est-à-dire l'étage de la Maison de l'Enfance). Ils profitent de ce moment pour commencer la journée à leur rythme. Il est donc important de prendre en compte chaque enfant afin de rendre ce temps agréable, de répondre au mieux au bien être de chacun. Des activités calmes sont également proposées, avec ou sans la présence de l'adulte dans le jeu, tel que jeux de société, coloriages ...

S'ils le préfèrent, les enfants peuvent faire des jeux libres (construction, dinette, coloriage, dessin...), écouter de la musique ou ne rien faire du tout.

Les jeux d'imitation (dinette, kapla, playmobil...) sont toujours à disposition.

En fonction des protocoles sanitaires mis en place, les enfants dès leur arrivée, sont accueillis dans 4 salles différentes en fonction de leur classe afin d'éviter les brassages (GS/CP salle d'activités, CE mezzanine, CM petite salle vitrée et petite salle juxtaposée à la mezzanine). Cette répartition peut être amenée à changer en fonction des protocoles sanitaires, mais aussi en fonction des besoins ou envies des enfants.

Dès leur arrivée à l'étage l'animateur va « pointer » l'enfant sur sa feuille des présences. Ainsi, les animateurs savent en permanence le nombre d'enfants présents à l'étage.

De 8h45 à 8h50, les enfants se préparent (mettent leurs chaussures et blousons) et se rendent à l'école accompagnés par 3 animatrices.

### ***1.2- le soir***

A 16h30, les trois animateurs prennent en charge les enfants dès la sortie de l'école. L'un d'eux dépose une ardoise devant chaque classe où le prénom de chaque enfant inscrit en accueil périscolaire est noté. Dès la sortie des classes, les enseignantes informent les enfants de leur inscription et les envoient vers les animateurs. Ainsi, ce fonctionnement facilite la rapidité de prise en charge des enfants, et permet d'éviter les erreurs. Une fois tous les enfants accueillis, un goûter acheté par l'ALSH est proposé. Celui-ci se déroule généralement à l'extérieur, sous le préau de l'école. Une fois, tous les enfants installés répartis par classe, les animatrices distribuent le goûter à chacun en veillant strictement aux PAI. Arrivés dans les locaux de l'accueil de loisirs, l'animateur pointe leur présence sur la feuille de présence.

Ensuite, suivant la météo et l'envie des enfants, des activités leur sont proposées en intérieur ou en extérieur. Chacun a la possibilité de choisir entre des jeux libres et des activités manuelles ou sportives, selon où se passe la séance.

### **1.3- Inscription**

Chaque enfant inscrit à l'école de Bayet a reçu par l'intermédiaire des enseignantes ou des animatrices, un dossier d'inscription. Celui-ci est à retourner soit auprès de la Maison de l'enfance ou soit auprès de la mairie.

Est joint au dossier d'inscription, la fiche de renseignements avec les différentes autorisations et le règlement intérieur.

Le dossier d'inscription doit être complet avant la participation aux activités (fiche d'inscription et d'autorisations, fiche-coupon réponse d'inscription périscolaire, copie du dernier avis d'imposition, numéro allocataire CAF ou MSA, attestation d'assurance en responsabilité civile, copie des vaccinations, PAI).

Il est dans l'intérêt des familles de souscrire et /ou de vérifier que leur contrat d'assurance couvre les dommages corporels auxquels les enfants peuvent être exposés lors de leur participation aux activités.

### **1.4 - Participation financière**

Le tarif est fixé par délibération du conseil municipal, à la présence et en fonction des revenus des personnes composant le foyer où vit l'enfant.

Tarifs en vigueur au 1er septembre 2021

*Pour les ménages percevant moins de 15000 euros annuel : 1,16 euros la présence*

*Pour les ménages percevant entre 15001 et 25000 euros annuel : 1,20 euros la présence*

*Pour les ménages percevant plus de 25001 euros annuel : 1,24 euros la présence.*

## V) Le projet d'animation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grand jeu) comme sur un fonctionnement.

### 1 – Le projet d'activité

Le projet d'activité détaille précisément l'activité prévue et sert de repère à l'animateur.

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. C'est en agissant que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants, mais de concevoir un cadre favorisant la créativité.

Les activités adaptées à l'âge des enfants doivent répondre à leurs besoins psychologiques et physiologiques. Les domaines d'activités sont nombreux et donc différentes propositions sont possibles :

- Des jeux sous différentes formes : ils développent le sens de l'observation, l'habileté motrice, la mémoire, la créativité...
  - Les jeux éducatifs : lotos, puzzles, cubes, encastresments...
  - Les jeux sportifs et les jeux d'équipe
  - Les jeux de société, jeux de construction, d'assemblage
  - Les grands jeux ou journée à thème
  - Les jeux de communication, d'imagination : création de boutiques, salon de détente, bureau de poste, scénettes, spectacles...
  
- Activités manuelles : le rôle de l'animateur est d'inciter l'enfant à s'exprimer, de faire appel à son imagination, l'aider à prendre confiance en lui, à réaliser différentes œuvres et de permettre à l'enfant d'adapter ses gestes de préhension : modelage, découpage, dessin, peinture, pliage, pâte à sel, bricolage, cuisine...
  
- Activités de motricité : l'animateur proposera des jeux collectifs ou individuels, mais aussi des espaces de jeux libre en salle de motricité ou dans la cour de l'école avec à

disposition des enfants des ballons, des trottinettes, des filets pour jeux de raquettes, des buts pour les jeux de ballons... L'animateur pourra également mettre en place des temps de relaxation, de détente. **Actuellement les trottinettes ne sont plus à disposition des enfants. Le port du casque étant recommandé, et pour des conditions d'hygiène et de protocoles COVID, nous avons préféré supprimer cette utilisation.**

- Activités d'expression : avec des jeux d'expression pour déverrouiller le corps, des jeux de confiance, des jeux avec la prise en compte de l'autre. Les activités d'expression passent par le chant, les spectacles improvisés, les mises en scènes théâtrales, mimées ou dansées, et les arts plastiques.
- Activités de découverte : à travers les expériences proposées par les animateurs ou réalisées par les enfants eux-mêmes porteurs d'imagination, d'inventivité. A travers les activités de pleine nature (jardinage, découverte des sens...).

#### *Différentes attitudes possibles de l'animateur face à l'enfant :*

- Lui laisser le besoin de s'exprimer seul ou de vivre quelque chose avec d'autres enfants : les animateurs ne laissent pas l'enfant à l'abandon et n'oublient pas sa surveillance. Un enfant qui ne fait rien n'est pas forcément un enfant qui s'ennuie, il peut seulement avoir besoin d'un temps calme. L'animateur veille à ce que l'isolement ne relève pas d'un mal-être et est vigilant au risque de comportement de repli.
- Jouer avec eux : l'animateur devient partenaire de jeu de l'enfant et un joueur à part entière. Ainsi, l'enfant peut vivre l'activité en situation « d'égalité » avec l'animateur, ce qui crée le lien enfant/animateur.
- Proposer des jeux : l'animateur donne l'occasion aux enfants de découvrir de nouveaux jeux.

## **VI - Les réunions**

- Les réunions de préparation :

. Tous les ans, au retour de nos vacances d'été et avant la rentrée du multi-accueil, toute l'équipe de la Maison de l'Enfance se retrouve sur deux journées pour réaménager les salles, revoir nos différents projets, mettre à jour la partie

administrative et les projets d'animation. L'équipe de l'Accueil de loisirs consacre un après-midi à la mise en place de leurs salles, du tableau de présence, à la vérification des dossiers, la composition des sacs à dos, des trousseaux à pharmacie. Un temps de réunion avec bilan est mis en place.

. 2 à 3 réunions par an pour préparer nos différents projets et effectuer des bilans.

- Les réunions quotidiennes :

. En utilisant des temps informels dans la journée pour parler du déroulement de la journée, des activités, éventuellement des problèmes. Cela permet à toute l'équipe d'être au courant des faits de la journée.

. Effectuer des réunions si nécessaire en cas de besoin de l'équipe, questions diverses.

Un cahier de liaison est à disposition de l'équipe de la Maison de l'Enfance. La directrice note toutes les informations importantes que les agents doivent consulter à chaque prise de poste et mettre en œuvre. Chacun doit investir ce cahier afin de relayer toute information nécessaire au bon déroulement des temps d'accueil.

## **VII - L'infirmier**

La directrice est responsable du suivi sanitaire et est titulaire du PSC1. Afin d'assurer cette fonction sanitaire, elle est assistée par l'auxiliaire de puériculture de la structure et chargée de :

- S'assurer de la remise des renseignements médicaux de chaque mineur (fiche sanitaire de liaison).
- Informer le personnel des allergies médicamenteuses et/ou alimentaires (mettre à jour régulièrement).
- Tenir un cahier de soin dans lequel est précisé le soin donné aux mineurs.
- Tenir à jour la pharmacie de secours, la caisse des PAI, ainsi que la caisse de PMS (protocole de mise en sûreté) situées dans des placards fermés et non accessibles aux enfants.
- Administrer des médicaments aux enfants, seulement si une ordonnance est présente.
- Déclarer auprès des services de la SDJES tout accident grave.

Des exercices d'alerte incendie et de confinement ont lieu plusieurs fois par an.

Les numéros de téléphone obligatoires sont affichés dans les différents lieux et dans chaque sac à dos.

## **VII – Evaluation**

Il est important pour chacun d'évaluer son activité et de s'auto-évaluer.

Ce temps d'évaluation permet d'évaluer la participation des enfants, de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

A chaque réunion d'équipe un bilan est fait sur les activités menées, les objectifs, la vie de groupe... Les outils mis en place sont les retours des parents, des enfants et de l'équipe d'encadrement. Des réunions bilans sont mises en place à intervalles réguliers.

Concernant l'évaluation des activités, des projets, nous allons nous appuyer sur des critères quantitatifs, à savoir évaluer la fréquentation aux temps d'accueil, aux animations proposées, à l'implication des enfants et/ou des familles à la réalisation des projets d'activités.

### Evaluation de l'équipe :

L'équipe s'appuiera sur des critères qualitatifs à savoir l'évolution de l'enfant, la relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, l'intégration des règles de vivre ensemble.

L'évaluation de l'équipe passe aussi par :

- Les problèmes rencontrés et la recherche de solution
- La tenue de l'échéancier de chaque projet
- L'entretien individuel tous les ans avec la directrice de la Maison de l'Enfance pour évaluer le savoir-faire, savoir-être auprès des enfants et l'accueil des parents. Elaborer un bilan sur ses points forts et ses points faibles, ses projets.

Ces démarches auront pour but d'améliorer la qualité de travail de l'équipe auprès des enfants.

Des fiches d'évaluation sont à disposition des animatrices. Elles permettent de s'auto-évaluer sur la menée des activités, l'investissement personnel et le travail d'équipe. Celles-ci sont

remplies à la suite de chaque animation exceptionnelles (atelier avec intervenant, atelier parents-enfants, sortie, projet...).

### **Conclusion :**

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, s'épanouir et de s'enrichir. Les accueils collectifs de mineurs sont des structures à l'écoute des enfants, qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

L'équipe doit aussi s'adapter à l'évolution de la structure, faire en sorte du bon déroulement et de la qualité de l'accueil des enfants et des familles. C'est pourquoi, dès le 27 septembre, l'agrément de l'accueil de loisirs change afin d'accueillir les enfants dès 4 ans. Ainsi, nous espérons qu'un accueil de qualité, pouvant répondre aux familles sera proposé.

Pour l'année 2021-2022, l'équipe d'animation souhaite mettre en place des partenariats.

Le 1<sup>er</sup>, avec les élus de la commune. L'équipe municipale porte des projets avec des valeurs fortes (protection de l'environnement), partagées avec l'accueil de loisirs. C'est pourquoi il serait intéressant de travailler sur des projets communs. (Le projet d'éco-label est en cours).

Le 2<sup>nd</sup>, avec les enseignantes afin de partager nos projets, travailler ensemble sur l'aménagement de la cour, mutualiser le matériel.